

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 14 mai 2020, Salle de gym Collège Le Suchet, 20h15

Monsieur Serge PFISTER, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de l'année 2020. La séance initialement prévue le 26 mars dernier a été annulée conformément aux directives fédérales et cantonales en raison de la pandémie du désormais célèbre Coronavirus dénommé Sars-CoV-2. Ces mêmes consignes ont contraint cette Assemblée de délaissier la Salle du Nord pour siéger dans la salle de gym du Collège Le Suchet. Cette dernière a été aménagée de façon à ce que la distance minimale obligatoire de deux mètres entre chaque personne soit respectée. Cet aménagement ainsi que les mesures d'hygiène mis en place à l'entrée du bâtiment et de la salle ont été validées par Madame la Préfète. Monsieur le Président remercie votre Secrétaire, Madame Ariane CART, Huissière, ainsi que Monsieur Thomas GRÜTER, Responsable conciergerie du Collège, qui ont rendu possible la tenue de ce Conseil. Il ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Joao CARDOSO, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Jean-Blaise CLAPASSON, David CORREIA, Joao DA COSTAL ALVES, Patrick DE SEPIBUS, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Luc-Etienne GAGNEBIN, Claude GAULIS, Laurence HABEGGER (2^{ème} appel), Blaise HEFTI, Jean HOHL, Nathalie JAEP (2^{ème} appel), Ian MAC DONALD, Frédéric MOREROD, Vincent MOTTIER, Kimberly OPPENHEIM, Mikael OSCARSSON, Christoph OTT, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Yannick PERRIN (2^{ème} appel), Fabien PETRUCCI, Serge PFISTER HAZENBERG, Sonia RAUSIS, Françoise SCHÜLER, Emilien SCHWIZGEBEL, Philippe TAUXE, Maria VALENTIN AEBERSOLD, Eve WIDMER, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Marie-France BRIDE, Pascal BRUGGER, Bertrand CHAUVY, Théophile CUCHE, Jean-Christophe ISENSCHMIED, Julia LÖFSTEDT, Serge MOREL

Le premier appel fait constater la présence de 35 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 a été adressé à chaque conseillère et conseiller.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adressé à chaque conseillère et conseiller, il n'en sera donc pas donné lecture.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATION(S)

Monsieur le Président rappelle qu'il reste trois postes à repourvoir suite à la démission de Messieurs Julien CLAPASSON, Sébastien LIETTA et John MORIER.

Au nom de l'Entente, Madame Françoise SCHÜLER présente Madame Laurence HABEGGER en remplacement de Monsieur LIETTA qui accepte pour la 2^{ème} fois de siéger au Conseil communal, après une première expérience au sein de l'ancien groupe des GIL (Groupement des Intérêts de Leysin).

Au nom de Leysin Libre, Monsieur Nicolas BAUME présente Monsieur Yanick PERRIN, en remplacement de Monsieur CLAPASSON.

Au nom de Leysin Pour Tous, Madame Corinne BLANCHARD présente Madame Nathalie JAEP, en remplacement de Monsieur MORIER. Mère de famille de 51 ans, d'origine zurichoise et domiciliée à Leysin depuis 1993, elle est fortement impliquée dans la communauté locale. Actuellement employée à la centrale 144 à Lausanne, elle a obtenu, en seconde formation, un diplôme d'infirmière et un certificat d'experte comme régulatrice des urgences médicales.

Monsieur le Président prie Mesdames HABEGGER et JAEP ainsi que Monsieur PERRIN de se lever et procède à leur assermentation. Ces derniers sont félicités et invités à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Il est à relever que suite à cette assermentation, la proportion de femmes au Conseil communal est passée de 22 à 27%, ce qui est un pas vers une meilleure représentativité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

PANDEMIE COVID-19

Ce point est relativement fourni en raison du laps de temps inhabituellement long qui s'est déroulé depuis notre dernière séance du 12 décembre 2019. La crise liée au Coronavirus nous impacte lourdement depuis le 13 mars, dernier jour d'activités normales, avant la fermeture des écoles, commerces dits « non essentiels », infrastructures sportives et autres. Toutefois, il est encore trop tôt pour faire une analyse des événements ou tirer un bilan des conséquences.

Monsieur le Président salue l'élan de solidarité qui est apparu sans tarder au sein de notre population ainsi que les diverses mesures prises par la Municipalité et les services communaux afin de protéger nos citoyens. Si certaines de ces mesures sont restrictives, d'autres font apparaître le meilleur de la nature humaine, par exemple le

soutien aux personnes les plus vulnérables par la livraison à domicile de produits de première nécessité. Cette réactivité et cette efficacité sont remarquables et il remercie au nom du Conseil communal, toutes les personnes qui ont participé à ces actions et permis à notre Commune d'affronter avec courage et détermination cette crise.

JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE LAUSANNE 2020

La tenue des Jeux Olympiques de la Jeunesse Lausanne 2020, événement sportif et festif a été un énorme succès et une source de joie et de fierté pour notre Commune. Il félicite les jeunes Leysenouds, Thibault METRAUX et Thibe DESEYN qui ont tous deux participé respectivement aux compétitions de patinage de vitesse et de ski alpinisme. Mademoiselle DESEYN n'a remporté rien de moins qu'une médaille d'or et une d'argent après avoir porté le drapeau suisse la veille d'une de ces épreuves, lors de la cérémonie d'ouverture. Ceci est de très bon augure pour la relève sportive. L'Assemblée les applaudit chaleureusement.

Le spectacle a été au rendez-vous avec des compétitions freestyle de très haut niveau dans les infrastructures impressionnantes mises en place à Chaux de Mont, compétitions auxquelles a assisté un public très nombreux. L'ambiance était également au rendez-vous au Centre sportif de la Place Large, avec les nombreuses animations et rencontres qui ont eu lieu dans le cadre de « Leysin en Jeux ». Dans un tout autre registre, la cérémonie de la Flamme Olympique devant la Maison du Sport Vaudois fut également un moment de grande émotion.

Tout ceci a été rendu possible grâce au travail acharné et l'engagement sans faille de très nombreuses personnes, dont certaines sont présentes ce soir. Responsables politiques, techniques ou artistiques, salariés ou bénévoles, impossible de faire une énumération exhaustive. Monsieur le Président adresse ses remerciements et salue cette réussite exceptionnelle qui fera date. L'Assemblée adresse un applaudissement nourri à toutes ces personnes présentes ou absentes ce soir.

Une communication vous a été adressée il y a quelques mois par la Municipalité. Monsieur le Président donne lecture des conclusions de cette dernière qui décrit les aspects pratiques et financiers :

Nous tenons à vous rappeler que chaque année, la taxe de séjour approvisionne un compte afin de permettre des investissements en faveur du développement touristique dans notre Commune.

Dès lors, la Municipalité vous communique qu'elle entend financer cet événement en prélevant la somme de CHF 400'000.- sur le compte de la taxe de séjour communale.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

*Au nom de la Municipalité :
Jean-Marc UDRIOT, Syndic
Jean-Jacques BONVIN, Secrétaire*

VOTATIONS - ELECTIONS

Election complémentaire à la Municipalité

Suite à la démission de Monsieur Richard CALDERINI en décembre 2019, le siège vacant a été pourvu avec l'élection tacite de Madame Noémie ISENSCHMIED, unique candidate. Son assermentation s'est déroulée le 6 janvier dernier. Monsieur le Président la félicite pour son élection, la remercie de s'être mise au service de notre Commune et lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

Scrutin du 9 février 2020

Le peuple a été appelé à se prononcer le 9 février dernier, par votation, sur 2 objets fédéraux ainsi que sur l'élection complémentaire au Conseil d'Etat. Les résultats pour Leysin ont été les suivants :

Objet fédéraux

	Initiative populaire du 18 octobre 2016 "Davantage de logements abordables"	Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)
Electeurs inscrits	1'453	1'453
Blancs	5	8
Nuls	5	1
Valables	568	569
Bulletins rentrés	578 (39,78%)	578 (39,78%)
OUI	297 (52,29%)	479 (84,18%)
NON	271 (47,71%)	90 (15,82%)

Election complémentaire au Conseil d'Etat

Electeurs inscrits : 1'453
 Bulletins rentrés : 405 (27,87%)
 Bulletins blancs : 10
 Bulletins nuls : 3
 Valables (dont blancs) : 402

Est élue : LUISIER BRODARD Christelle 234 suffrages
 Obtiennent des voix : VERNIER Juliette 97 suffrages
 MORAND Guillaume Toto 37 suffrages
 VANDEL Jean-Marc 22 suffrages
 Voix éparses 2 suffrages
 Total **392 suffrages**

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de 10 personnes habitant dans notre Commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Pascale DUMONT

Jeanine GRUFFEL

Chantal MOUNOUD

Martine WARE

Conrad GUILLET

André DELACOUR

François WIDER

Albert TERMIGNONE

Fritz BÜRKI

Silvio MEILI

Conseiller communal de 1956 à 1973 et de 1990 à 1993

L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

Aucune conclusion hâtive ne doit être tirée quant au nombre de décès énuméré. Ce dernier peut sembler élevé mais concerne une période de cinq mois. Etablir un éventuel lien avec la pandémie du Coronavirus nécessiterait des informations statistiques et médicales précises dont la Commune ne dispose pas.

NAISSANCES

Monsieur le Président annonce la naissance de 5 nouveau-nés. Il s'agit de :

Filippo TASSONE

Dimitri REZZONICO

Thomas TUMOSCHEIT

Nwos DONG A KADANG

Clément SAPOROSI

Bienvenue à ces derniers et félicitations aux heureux parents.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 1/2020 : AVENIR DE L'ÉTABLISSEMENT « LES FERS »

Monsieur Patrick De SEPIBUS, Président de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Madame Corinne BLANCHARD, Présidente de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis avec l'amendement suivant :

- Refuser le montant de CHF 21'500.-- pour nettoyages en raison du fait que l'actuel locataire doit nettoyer l'établissement public à la fin de son bail et accorder à la Municipalité un crédit de CHF 288'500.--.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président attire l'attention sur le fait que le vote sur l'amendement laisse entière liberté de se déterminer sur le préavis. Il relit l'amendement qui sera ajouté aux conclusions du préavis, si accepté, soit :

- D'amender le crédit de CHF 310'000.-- accordé à la Municipalité et de porter ce dernier à CHF 288'500.--

Cet amendement est soumis au vote et accepté avec les résultats suivants :

Pour : 35
Contre : 1
Abstentions : 1

Monsieur le Président lit les conclusions du préavis amendées qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 310'000.-- afin de procéder au rachat du mobilier et matériel d'exploitation garnissant le Restaurant Les Fers et réaliser des travaux de remise en conformité,
2. D'amender le crédit de CHF 310'000.-- accordé à la Municipalité et de porter ce dernier à CHF 288'500.--,
3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché,
4. D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au plus,

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 2/2020 : RÈGLEMENT COMMUNAL DE POLICE

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

Monsieur Mikael OSCARSSON remercie la Municipalité pour la mise à jour du Règlement communal de police calqué sur le Règlement type mis à disposition par le Service des communes et du logement. Toutefois, il propose les amendements suivants :

1. Suppression de l'article 64 « Ivresse sur la voie publique »
2. Modification de l'article 66 « Identification », afin qu'il soit conforme à la nouvelle mouture du règlement type, soit : *Toute personne qui ne peut justifier de son identité peut être appréhendée par la police et conduite au poste de police, aux*

fins d'identification. Les personnes dépourvues de papiers d'identité ou en séjour illégal sont signalées à l'autorité cantonale compétente.

En effet, après quelques échanges entre Monsieur Daniel NIKLES, Municipal et la juriste de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), il s'avère que l'article 66 « Identification » du Règlement type établi par le Canton a déjà été modifié.

Monsieur OSCARSSON estime que ce dernier est discriminatoire et n'a plus aucun sens en cette période de pandémie Covid-19, durant laquelle bon nombre de personnes portent un masque de protection. Il est également préjudiciable à l'encontre d'une partie de nos étudiants et de nos hôtes en provenance du Moyen Orient, propriétaires de résidences secondaires dans notre village. Il faut rappeler que notre Commune est la plus cosmopolite de Suisse et a toujours fait preuve d'une grande tolérance à l'égard des personnes de culture différente.

L'article 64 « Ivresse sur la voie publique », a déjà été refusé par plusieurs Communes du canton. L'état d'ébriété n'est pas qualifié et il n'est fait mention d'aucune valeur limite. Par conséquent, la police pourrait agir selon son bon vouloir et à la tête du client. De plus, l'éthylomètre ne peut pas être utilisé car il n'est autorisé que lors d'infractions routières. Cette article n'apporte rien et ne règle pas les problèmes spécifiques du Village.

Monsieur Daniel NIKLES confirme que l'article 64 a fait passablement débat dans le Canton et au sein de nombreux Conseils communaux qui ont dû se prononcer sur un nouveau Règlement de police. Selon le secteur juridique de la DGAIC, la suppression de cet article ne pose aucun problème étant donné que les articles qui précèdent et qui suivent permettent d'agir.

Concernant l'article 66, il a pu constater que la remarque de Monsieur OSCARSSON est totalement pertinente puisque le nouveau règlement type que l'on peut consulter sur le site du Canton a été modifié.

La parole n'étant plus sollicitée et à la demande de l'Assemblée, Monsieur le Président relit l'article 64 « Ivresse sur la voie publique » qui sera supprimé si l'amendement est accepté :

¹ Il est interdit de se présenter ou de se déplacer sur la voie publique en perturbant l'ordre, en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

² Sans préjudice des éventuelles poursuites en matière pénale, le contrevenant peut être appréhendé par la police cantonale jusqu'à ce que les effets des substances absorbées se soient résorbés.

L'amendement concernant la suppression de l'article 64 « Ivresse sur la voie publique » est soumis au vote et accepté avec les résultats suivants :

Pour : 24
Contre : 4
Abstentions : 9

A la demande de l'Assemblée, Monsieur le Président relit l'article 66 « Identification » tel qu'il a initialement été proposé au Conseil communal :

¹ *Il est interdit de se présenter ou de se déplacer sur la voie publique avec le visage dissimulé ou en tenue rendant non reconnaissable un usager. Les articles 72 du présent règlement et 17 de la loi pénale vaudoise du 19 novembre 1940 sont réservés.*

² *La Municipalité ou l'autorité délégataire peut signaler aux autorités délégatrices, aux fins d'identification, toute personne réalisant les conditions de l'alinéa premier ci-dessus ou qui ne peut justifier de son identité. Les personnes dépourvues de papiers d'identité ou en séjour illégal sont signalées à l'autorité cantonale.*

³ *L'article 65, alinéa 2 du présent règlement s'applique par analogie.*

Il donne lecture de l'article 66 « Identification » tel qu'il sera modifié si l'amendement est accepté :

- *Toute personne qui ne peut justifier de son identité peut être appréhendée par la police et conduite au poste de police, aux fins d'identification. Les personnes dépourvues de papiers d'identité ou en séjour illégal sont signalées à l'autorité cantonale compétente.*

Monsieur Claude GAULIS demande s'il est exact que la modification de cet article priverait la Municipalité de sa compétence à agir et que par conséquent, seule l'Autorité cantonale pourrait intervenir ?

Monsieur Daniel NIKLES précise qu'actuellement, un assistant de sécurité publique n'est pas habilité à demander l'identité, ni de procéder à un quelconque acte sur une personne masquée. Dans les faits, c'est déjà uniquement la Gendarmerie qui peut intervenir.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement concernant la modification de l'article 66 « Identification » est soumis au vote et accepté avec les résultats suivants :

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 2

Monsieur le Président lit les conclusions du préavis amendées qui sont :

1. D'adopter le Règlement communal de police selon le projet présenté en annexe, avec suppression de l'article 64 « Ivresse sur la voie publique » et modification de l'article 66 « Identification »,
2. De fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 3/2020 : RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À L'UTILISATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE

Monsieur Claude GAULIS, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président lit les conclusions du préavis qui sont :

1. D'adopter le Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance selon le projet présenté en annexe au préavis,
2. De fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant l'échéance du délai référendaire, après publication dans la Feuille des Avis Officiels du Canton de Vaud.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 4/2020 : TOBOGGANING PARK – FRAISEUSE TYPE « SNOW BEAST »

Monsieur Patrick DE SEPIBUS, Président de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose, à la majorité, d'accepter les conclusions du préavis avec les amendements suivants :

- Amendement 1 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en sollicitant le remboursement de ce montant par le compte de la taxe de séjour dans un délai de 5 ans au maximum.
- Amendement 2 : d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans au maximum, dès le budget 2020.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Rapporteur de la Commission ad hoc, donne lecture du rapport qui propose à l'unanimité des personnes présentes, d'accepter les conclusions du préavis avec les amendements suivants :

- Amendement 1 : d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en sollicitant le remboursement de ce montant par le compte de la taxe de séjour dans un délai de 5 ans au maximum.
- Amendement 2 : d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans au maximum, dès le budget 2020.

Monsieur Jean-Blaise CLAPASSON relève que lors de l'étude de ce préavis, un point a particulièrement attiré son attention. Dans le détail des coûts et financement, la somme de fr. 42'000.00 est demandée à titre de remboursement à l'intention de Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA pour la révision des deux fraiseuses du Tobogganing Park. Or, dans ce même préavis, au point 2 « situation actuelle », paragraphe 2, la Municipalité précise : *de plus, TLML SA est également responsable de l'entretien courant ainsi que de la remise en état des locaux, installations et autres machines, propriété de la Commune.*

Dès lors, si l'entretien et la remise en état des machines est à charge de l'exploitant comme clairement indiqué dans son préavis, il n'y a aucune raison que la Commune ne finance ces travaux, d'autant plus que selon le rapport de la Commission ad hoc, l'entretien des machines n'est pas mentionné dans la convention liant la Commune et TLML SA.

Au vu de ces incohérences, il n'est pas concevable d'accepter ce préavis sous sa forme actuelle. En effet, la somme de fr. 42'000.00 doit être soustraite au crédit de fr. 210'000.00 demandé par la Municipalité.

Monsieur CLAPASSON propose donc d'amender ce préavis en modifiant le point 1 des conclusions de la manière suivante :

- D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 168'000.00 (fr. 210'000.00 moins fr. 42'000.00) pour l'acquisition d'une nouvelle fraiseuse type « Snow Beast » avec agrégats et l'agrandissement du local de stockage de véhicules.

Monsieur Jan SANDEN confirme que des travaux d'entretien ont dû être réalisés sur ces fraiseuses « Snow Beast ». A la lecture de la convention concernant le Tobogganing Park établie entre TLML SA et la Commune, il est bien fait mention sous le point 4 « Exploitation des infrastructures » : *TLML est responsable de l'entretien et de la remise en état des locaux et installations, propriété de la Commune.*

Les machines en question ont été achetées par la Commune à l'époque où le concept du Tobogganing Park a été repris à Monsieur Silvio GIOBELLINA et il est du devoir de cette dernière de les entretenir et de les remplacer si nécessaire. Celles-ci sont indispensables au bon fonctionnement du site et subissent l'usure du temps au vu de l'utilisation intensive qu'il en est fait.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président propose de passer au vote sur les amendements.

Monsieur Patrick DE SEPIBUS suggère de changer l'ordre de vote en débutant par l'amendement concernant le remboursement de l'investissement par le biais de la taxe de séjour.

Cette proposition n'est pas contestée par l'Assemblée.

Monsieur le Président donne lecture du premier amendement qui sera ajouté aux conclusions du préavis, si accepté, soit :

- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement en sollicitant le remboursement de ce montant par le compte de la taxe de séjour dans un délai de 5 ans au maximum.

Ce dernier est soumis au vote et accepté avec les résultats suivants :

Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 1

Il donne lecture du deuxième amendement qui sera ajouté aux conclusion du préavis, si accepté, soit :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 168'000.00 (fr. 210'000.00 moins fr. 42'000.00) pour l'acquisition d'une nouvelle fraiseuse type « Snow Beast » avec agrégats et l'agrandissement du local de stockage de véhicules.

Ce dernier est soumis au vote et refusé avec les résultats suivants :

Pour : 12
Contre : 16
Abstentions : 9

Il donne lecture du troisième amendement qui sera ajouté aux conclusions du préavis, si accepté, soit :

- d'amortir cet investissement sur une période de 5 ans au maximum, dès le budget 2020.

Ce dernier est soumis au vote et accepté avec les résultats suivants :

Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 5

Monsieur le Président lit les conclusions du préavis amendé qui sont :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 210'000.00 pour la révision de deux fraiseuses type « Snow Beast » avec agrégats, l'acquisition d'une nouvelle fraiseuse type « Snow Beast » avec agrégats et l'agrandissement du local de stockage de véhicules,
2. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans maximum,
3. D'amender le financement de cet investissement en sollicitant un remboursement de ce montant par le compte de la taxe de séjour dans un délai de 5 ans au maximum,
4. D'amortir cet investissement sur une période de 10 ans au maximum dès le budget 2020.
5. D'amender l'amortissement de cet investissement sur une période de 5 ans au maximum dès le budget 2020.

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées avec les résultats suivants :

Pour : 29
Contre : 4
Abstentions : 4

9. NOMINATION(S)

Commission de gestion

Suite à la démission de Monsieur John MORIER, un siège est vacant à la Commission de gestion.

Au nom de Leysin Pour Tous, Monsieur Claude GAULIS présente Madame Nathalie JAEP.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Monsieur le Président félicite Madame JAEP pour sa nomination.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur Jan SANDEN :

JARDIN GENTIANA

Au vu des difficultés, notamment financières, à exploiter ce jardin, les membres de la Fondation ont décidé de cesser son activité. La Municipalité remercie vivement Messieurs Claude GAULIS, Kurt HOSTETTMANN ainsi que Madame Marie-José JULMI qui se sont engagés sans compter pour ce lieu durant toutes ces années.

La Municipalité a décidé de créer un centre apicole sur ce site afin d'obtenir et promouvoir à long terme, du miel de Leysin. Trois ruches vont être installées cette année encore et un bilan sera tiré à la fin de l'été afin de décider de l'avenir de ce projet.

RESSOURCERIE

Sur proposition de Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN, une ressourcerie a vu le jour l'année dernière à la déchetterie. Cette initiative a été reconduite pour cette saison. Toutefois suite aux problèmes d'organisation et de gestion rencontrés l'année dernière, un container rhabillé avec des anciens planchers du chalet du Temeley a été mis à disposition. Reste encore à fixer les modalités d'exploitation avant de procéder à son ouverture.

DEVELOPPEMENT VTT

Depuis quelques années, le VTT se développe de manière réjouissante, notamment avec l'e-bike qui ouvre de grande possibilité à tout un chacun. Quatre nouveaux parcours signalisés vont voir le jour avec 11 bornes de recharge pour les vélos électriques installées sur le territoire, notamment à proximité des restaurants d'altitude, magasins de sport et centres sportifs, dont deux de recharge rapide situés aux Fers et à l'office du tourisme.

Un groupe VTT a été créé et Monsieur SANDEN remercie particulièrement Messieurs les Conseillers Blaise HEFTI et Fabian PAVILLARD, ainsi que les époux Yan et Léonie ROTH qui ont réalisé un énorme travail pour faire aboutir ce projet.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC est ravi d'apprendre qu'un projet apicole va voir le jour sur le territoire communal. Il s'enquiert au sujet de la personne responsable des ruches et estime pertinent que les apiculteurs du village soient avisés, voire même invités pour information, donner des conseils ou éventuellement créer un groupe de travail.

Monsieur Jan SANDEN assure que la Municipalité est au fait de l'existence de nombreux apiculteurs amateurs sur la Commune, mais souhaite, en premier lieu, faire sa propre expérience. Elle ne manquera pas de prendre contact par la suite si nécessaire, car les conseils sont toujours les bienvenus.

Madame Noémie ISENSCHMIEDBIG AIR BAG

Les travaux ont été repoussés en raison de la situation liée au Covid-19 et devraient débuter dès que possible pour une durée de 3 à 4 mois. La Municipalité espère une ouverture dans les meilleurs délais, soit la saison d'hiver 2020 – 2021, Selon l'avancée des travaux et les délais de livraison des matériaux, notamment le « dry snow » en provenance de Chine.

RÉOUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX

Hôtellerie : à ce jour, seuls le Classic Hôtel, Central Résidence et la Maison du Sport vaudois restent fermés jusqu'à nouvel avis. Tous les autres hébergements (location de vacances, chambres d'hôtes, hôtels) sont ouverts.

Restauration : un grand nombre d'établissements sont à nouveau ouverts ou sur le point de l'être. Chacun d'entre eux suit les normes sanitaires édictées par le Conseil Fédéral et les organisations faïtières. Les heures d'ouverture varient d'un établissement à l'autre.

Centres sportifs : la piscine, le terrain de badminton, les squashes et le minigolf sont fermés jusqu'à nouvel avis. Une réévaluation sera effectuée à la fin du mois. Les autres infrastructures ouvertes sont accessibles uniquement sur réservation et sont limitées à un groupe de 5 personnes selon les normes édictées par le Conseil fédéral.

Remontées mécaniques : la réouverture de la télécabine est prévue le 29 juin selon évolution de la situation

La majorité des commerces de Leysin ont pu rouvrir en respectant les mesures spécifiques préconisées par le Conseil fédéral.

Ces deux derniers mois ont été délicats pour l'ensemble des acteurs locaux et les perspectives pour cet été sont difficiles. Chaque station touristique souhaite accueillir un maximum de clientèle, notamment suisse. La population est encouragée à soutenir ses commerces locaux en consommant dans le village où nous trouvons tout ce dont nous avons besoin.

Monsieur Daniel NIKLES :

PRODUCTIONS ÉNERGÉTIQUES COMMUNALES

Notre Commune produit de l'électricité par le biais de panneaux solaires installés sur le Collège Le Suchet, sur le bâtiment Arc-En-Ciel mais également et surtout par le biais de la turbine du Pont de la Tine. Les relevés de production sont visibles sur le site internet communal. Depuis le 1^{er} janvier dernier, ce ne sont pas moins de 484 MWh qui ont été produits, ce qui représente l'équivalent de 48 m³ de mazout ou la consommation de 139 ménages. Il est possible de suivre quasiment en direct ces productions énergétiques sur le site internet www.leysin-commune.ch sous la rubrique « vie locale » puis « énergie et production ».

Monsieur Jean-Marc UDRIOT :

RESTAURANT LES FERS

Messieurs Pierre-Alain DUBOIS, Pierre-Henri CHESAUX, Chef du service des travaux et lui-même ont procédé à la reprise des locaux le 20 avril dernier. Le site a été remis propre en ordre et le mobilier conforme à l'inventaire établi.

Toutes les serrures du bâtiment ont été changées et les travaux de mise en conformité ont débuté suite au contrôle de l'Office de la consommation en janvier dernier. Ces derniers sont réalisés pour l'avenir et dans le cadre du préavis voté ce soir. Les nouveaux locataires sont motivés et enthousiastes à l'idée de commencer. Ils continuent d'exploiter le restaurant à la Croix sur Lutry jusqu'à l'échéance de leur bail.

Dans le cadre des compétences municipales et avant le vote de ce soir, un versement de fr. 50'000.-- a déjà été effectué en faveur des anciens exploitants Madame et Monsieur Stéphanie ARINO et Jérémy PEREZ.

PROGRAMME DE LÉGISLATURE – AVENIR DES CENTRES SPORTIFS

La Municipalité aurait souhaité vous présenter un projet plus abouti ce soir mais au vu de la situation de ces derniers mois, les travaux ont été plus compliqués à mener.

D'un commun accord entre le Comité de pilotage que Monsieur le Syndic préside et le Bureau Ethic Services, il a été mis fin au mandat de collaboration pour des raisons de divergence de vue. La Municipalité a dès lors confié un nouveau mandat à Monsieur Pierre FRAGNIERE, du Bureau F-Partenaires SA, qui avait œuvré dans le cadre de la construction du Collège Le Suchet comme Bureau d'Assistance à Maître d'Ouvrage (BAMO).

Monsieur le Syndic espère que la Municipalité sera en mesure de vous donner des informations complémentaires lors de la séance du Conseil du 2 juillet prochain. Le projet a déjà été présenté aux services de l'Etat afin que ce dernier soit inscrit dans un programme cantonal dans le cadre d'un soutien financier à titre de diversification touristique 4 saisons. Par ailleurs, une demande de crédit d'études va également déposée au niveau de la Région.

RESSOURCES HUMAINES – MUTATIONS

Arrivées

01.01.2020	Murielle Gisiger	Auxiliaire administrative et collaboratrice au service des parcs et promenades – contrat à 100%
01.03.2020	Noémie Isenschmied	Municipale
01.03.2020	Patrick Dupont	Technicien communal
16.03.2020	Yves Guillermin	Secrétaire comptable

Départs

30.04.2020 Vincent Porta

Collaborateur au service des travaux et des eaux

COVID-19 - MESURES

Des remerciements tout particuliers sont adressés à Messieurs Jean-Jacques BONVIN, Secrétaire municipal, Malik BELKACEM, Assistant de sécurité publique et Pierre-Henri CHESAUX, Chef du service des travaux et des eaux, qui ont pris rapidement les décisions nécessaires à la mise en place de mesures conformément aux directives fédérales et cantonales.

La Municipalité n'a jamais cessé de siéger, par conférence téléphonique dans un premier temps puis dans les locaux qui permettant de respecter les distances sociales par la suite.

Afin d'aider la collectivité dans ces moments difficiles, elle a décidé de mettre sur pied un concept qui permettent d'aider l'ensemble de nos concitoyens en offrant des bons à chaque famille avec enfant(s) et chaque ménage sans enfant, à faire valoir dans les commerces leysenouds. Le coût de cette opération est estimée entre fr. 80'000.-- et fr. 100'000.-- mais il est nécessaire que nos Autorités apportent ce soutien. Au vu du délai très court à disposition, aucun préavis n'a été présenté, mais la Municipalité espère que le Conseil communal accepte ce principe malgré le montant conséquent. Ce système permet de soutenir un maximum de personnes.

Au niveau du programme de législature, la Municipalité réfléchit à l'opportunité d'intégrer quelque chose concernant l'avant et l'après Coronavirus.

11. INTERPELLATIONS

Aucune.

12. POSTULAT

Aucun.

13. MOTIONS

Aucune.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**CHEMIN PANORAMIQUE SUR LES HAUTS DE LEYSIN**

Monsieur Claude GAULIS fait part de sa satisfaction quant au projet de développement des parcours et infrastructures VTT. Il s'agit d'un pas important dans le développement du concept « parcours vélo » et « parcours piétons » dans la localité.

Il donne lecture de sa proposition :

Pour un chemin panoramique de qualité sur les hauts de Leysin :

En Suisse, il y a plus d'un million de marcheurs cherchant des excursions ou des séjours en montagne, qu'il faudra particulièrement séduire cet été.

Chez nos concurrents alémaniques, un concept est très répandu : le Höhenweg – chemin des hauts ou chemin panoramique. Nous en avons un très beau à Leysin, qui est malheureusement sous-exploité : le Chemin de la Source, qui va du Grand-Hôtel à la place de jeux de Tresseleyre, juste en-dessus de l'Hôtel Fabiola. Il bénéficie des arrêts du bus local à ses deux extrémités et du terminus du train au Grand-Hôtel. C'est un parcours horizontal panoramique de 2 km, idéal pour toutes générations au fil des 4 saisons. Situé à 1'450 mètres, il fait parfaitement le joint entre les restaurants d'altitude de Prafandaz et des Fers.

Le problème, c'est que ce parcours est bâtarde... Du Grand-Hôtel à la ligne de la télécabine, c'est un agréable chemin, pour tous marcheurs avec chaussures de loisirs. De la télécabine à la forêt de Plan-Praz, sous le télésiège, cela devient un sentier de pâturage, souvent boueux à cause du bétail. La traversée des derniers 150 mètres dans la forêt est rocailleuse, pas accueillante pour tous marcheurs et nécessitent des chaussures de randonnée. Donc on chemine vers des surprises parfois mauvaises, qui rebuteront nos touristes plutôt que de les satisfaire !

Je propose à la Municipalité :

- 1. D'améliorer et clôturer ce chemin panoramique autant que possible avant la saison d'été*
- 2. De l'inscrire dans La suite du concept des parcours VTT et pédestres, qui est actuellement en cours afin de parachever un bel outil touristique*

Madame Noémie ISENSCHMIED remercie Monsieur GAULIS pour sa proposition et assure que la Municipalité ne manquera pas d'étudier la question.

PLATEFORME POUR LES COMMERCES LOCAUX

Monsieur Eric BARROUD remercie la Municipalité d'avoir mis en place une aide que l'on peut qualifier de « gagnant – gagnant » pour l'ensemble de la population. Ce concept l'amène à une autre réflexion, soit de tirer des enseignements de ce que l'on a vécu ces derniers mois. Un certain nombre de personnes n'ont plus été en mesure de se rendre dans les grands commerces ou de descendre en plaine pour faire leurs courses, ce qui les a obligés à changer leurs habitudes et à fréquenter les commerces locaux. Il espère que ces habitudes vont perdurer. Il faut toutefois être réaliste, l'être humain va légitimement vouloir retrouver son confort. Il s'adresse donc à la Municipalité afin d'étudier l'opportunité de créer une plateforme qui relierait les petits commerçants locaux. Ceux-ci proposent des produits spécifiques propre à chacun. Or, les personnes avec des journées bien chargées et pour plus de facilité, se rendent dans des endroits un peu moins locaux mais où l'on peut trouver un maximum de produits différents. Cette plateforme locale pourrait être gérée par exemple, par l'ACAL (Association des Commerçants et artisans de Leysin) ou la Commune afin de permettre le regroupement des tous ces produits et avoir un site pour passer commande et être livré. Il est peu probable qu'à l'avenir les gens gardent les habitudes prises durant cette crise et aient le temps de se rendre dans chaque commerce pour faire ses courses. L'effort va certainement s'amenuiser avec le temps et l'on doit trouver des solutions afin de continuer à faire vivre nos petits commerçants sur le long terme et faciliter la vie du consommateur.

TOURISME DE MASSE ET DEVELOPPEMENT DE NOTRE COMMUNE

Au nom de quelques membres du Forum socialiste, Monsieur Luc-Etienne GAGNEBIN fait part de la proposition suivante :

Nous venons de voter sur un préavis de financement du Tobogganing de Leysin qui fait partie de l'offre touristique de notre Commune et plus précisément des sports d'hiver.

Sans vouloir remettre en question ce préavis en particulier, nous proposons aux membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité, de nous rejoindre dans un processus de réflexion sur le développement de notre Commune, qui à notre avis, devrait progressivement trouver des alternatives au tourisme de masse.

Durant les dernières décennies, le tourisme est devenu un des principal pilier de l'économie leysenoude, les infrastructures pour les sports d'hiver étant un axe d'investissements très important. Toutefois, il serait utile de se rappeler qu'au début du siècle passé le pilier économique principal de Leysin était le secteur médical avec plusieurs dizaines de sanatoriums. L'arrivée des antibiotiques, a brusquement mis fin à cette période. L'économie locale en a souffert longuement et le développement du tourisme a été finalement la solution.

Nous pensons que nous arrivons actuellement à un point un peu similaire dans l'histoire, les divers événements extérieurs nécessitant une réorientation des activités de notre Commune.

En effet, les sports d'hiver, ont de plus en plus besoin de neige artificielle. Les coûts de fonctionnement augmentent, ainsi que les effets négatifs sur l'environnement. Le réchauffement climatique va encore accentuer ces difficultés.

Dernièrement, nous avons vu arriver le Coronavirus avec des effets désastreux déjà sur la santé, mais aussi sur l'économie. Suite à cette pandémie, toutes activités et consommations liées aux loisirs, dont le tourisme, sont tombées à zéro. Il s'agit certes d'une situation exceptionnelle. Mais d'autres crises, aussi bien environnementales, de santé publique ou économiques sont à prévoir, conséquences inévitables du réchauffement climatique et des activités humaines.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il serait dangereux pour notre Commune de continuer à miser sur le tourisme de masse, qui serait le premier à souffrir lors de la prochaine crise. La réflexion sur le tourisme quatre saisons, d'ores et déjà entamée par la Commune ne devrait être qu'une première étape pour sortir de notre dépendance aux sports d'hiver. Sur le long terme, il faudrait plutôt miser sur des activités orientées sur la satisfaction des besoins de base de la population comme par exemple la santé et l'autonomie alimentaire et énergétique.

En développant ces secteurs localement et en y investissant, nous pouvons améliorer notre résilience, c'est-à-dire nous permettre de faire face aux possibles crises à venir.

Dans ce contexte, le groupe de travail inter-partis « Résilience et transition » pourrait servir de lieu d'échange. Il serait également possible de créer une autre structure, voire même une commission qui puisse permettre de chercher ensemble des solutions.

Cette réflexion est importante et urgente et nous nous devons de trouver ensemble des réponses aux grands changements qui nous attendent.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur le Président demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 38 personnes.

Les prochaines séances du Conseil sont fixées au 2 juillet (renouvellement du bureau), 24 septembre et 17 décembre 2020. Le lieu où elle se tiendra étant incertain, il vous sera communiqué ultérieurement.

Monsieur le Président vous remercie de votre attention ainsi que la Municipalité pour sa présence et vous souhaite une bonne santé ainsi qu'à vos familles et à vos proches. L'Assemblée est close et la séance levée à 22h15.

Leysin, le 14 mai 2020

Pour le Conseil communal :
Le Président :  Serge PFISTER
La Secrétaire :  Corinne DELACRETAZ

The seal of the Commune of Leysin is circular and blue. It features a central shield with a crown on top and the words 'LIBERTE PATRIE' on a banner below. The shield is surrounded by the text 'CONSEIL COMMUNAL' at the top and 'LEYSIN' at the bottom. There are also small stars on either side of the shield.